



**Assurance responsabilité civile
pour centres de plongée
et professionnels de la plongée**



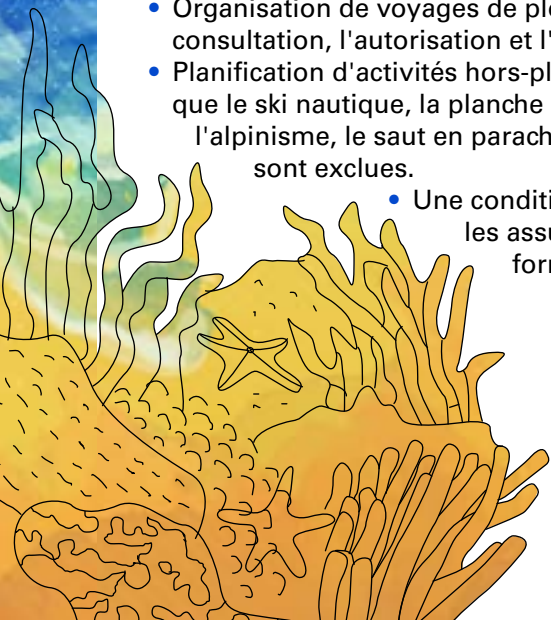
Introduction:

Cette brochure fournit une brève présentation de l'assurance responsabilité professionnelle pour les pros et les centres de plongée disponible aux membres de DiveAssure. La couverture est assujettie à la police d'assurance complète, y compris toutes les conditions et restrictions. Veuillez visiter le site Web de DiveAssure pour vérifier la disponibilité dans votre pays.

Que couvre cette police d'assurance?

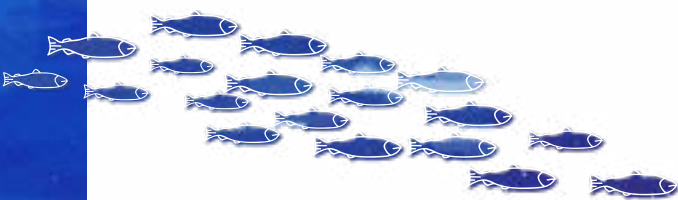
La police d'assurance couvre votre responsabilité civile si vous êtes tenu responsable des accidents ou des dommages résultant des activités suivantes que vous avez effectuées:

- Organiser, superviser et diriger des cours de plongée et de natation, activités de tourisme maritime (y compris films et photos), natation et sports nautiques, réparation et entretien des équipements de plongée, ainsi que la location d'équipements de plongée et de sports nautiques, l'installation et l'exploitation des équipements à haute pression ainsi que le remplissage et l'inspection des réservoirs haute pression. Participation à des expositions.
- Formation des plongeurs et des instructeurs ainsi que la supervision des plongées, sous réserve des directives du SSI, du RSTC (Recreational Scuba Training Council) ou des normes ISO.
- Vente et location, utilisation, distribution, fabrication et réparation de matériel de plongée, y compris vêtements. Production de matériel de formation pour les instructeurs de plongée et d'étudiants ainsi que la location de matériel de sport.
- Organisation de voyages de plongée, y compris l'équipement, la \ consultation, l'autorisation et l'instruction.
- Planification d'activités hors-plongée sans risque particulier, telles \ que le ski nautique, la planche à voile, le rafting. Les activités comme l'alpinisme, le saut en parachute, le parapente, les expéditions, etc. sont exclues.
 - Une condition préalable à la couverture est que les assurés ont une qualification ou une formation correspondante pour ces activités.



Garantie déclenchée en base «FAIT DOMMAGEABLE»

Le contrat couvre les dommages donnant lieu à une réclamation quelle qu'en soit la date, lorsque le fait dommageable s'est produit entre la date d'effet et la date de résiliation de la garantie. Cela signifie également que lorsque vous cesserez d'enseigner, de vendre ou si vous fermez votre entreprise, vous n'aurez pas à vous inquiéter de l'achat d'une couverture complémentaire. Selon cette modalité, l'assureur prendra à sa charge les réclamations résultant de l'activité déclarée et exercée pendant la période de garantie.



Principaux avantages de la couverture:

- Responsabilité civile (par exemple, glissades et chutes, dommages de matériels ou blessures causées par des bateaux de plongée)
- Responsabilité du fait des produits (par exemple, réclamations suite à un accident causé par des produits défectueux - vendus ou loués, réparation de l'équipement, remplissages d'air)
- Réclamations alléguant la négligence (par exemple, accidents de plongée, accidents dans l'eau)
- Responsabilité civile liée aux bateaux de plongée (bateaux jusqu'à 12 mètres)
- Responsabilité du tour-opérateur
- Responsabilité environnementale (par exemple, réclamations suite à l'omission de substances polluantes)



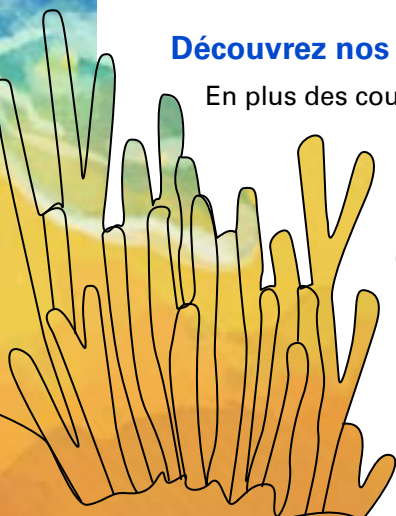
Les atouts majeurs de la couverture:

La toute nouvelle couverture de responsabilité civile est de loin la meilleure couverture disponible sur le marché. La couverture est disponible aux centres de plongée, aux villages de vacances, aux bateaux Liveaboard, et aux professionnels de la plongée. Voici quelques-uns des principaux avantages de la couverture.

- La couverture la plus complète disponible, partout.
- Les limites les plus élevées: € 20 000 000 par sinistre, € 40 000 000 cumulés.
- Aucun frais pour la plongée technique, l'assurance de l'équipement ou d'autres assurés.
- La couverture est conforme dans tous les pays où elle est disponible, avec une compagnie d'assurance locale, un courtier local, et la taxe locale payée le cas échéant.
- Les professionnels de la plongée qui sont listés dans la police d'assurance, sont également couverts en dehors de leur emploi, lorsqu'ils plongent, enseignent ou supervisent de manière indépendante, ou dans un autre centre de plongée.
- Aucun frais pour la plongée dans les bassins et les lacs.
- Aucun frais pour les co-assurés supplémentaires ou ceux listés sur l'approbation.
- Couverture pour l'équipement est incluse sans frais
- Les activités nautiques telles que les scooters sous-marins, le seawalker, le jet ski.
- Les activités qui ne sont pas liées à la plongée sont couvertes.
- Couverture automatique si vous passez d'une couverture en base "réclamation"
- Gestion des médias / crises couvrant les dépenses pour défendre la réputation de votre entreprise en temps de crise causé par une réclamation couverte.

Découvrez nos tarifs et économisez!

En plus des couvertures supérieures et des limites élevées, vous découvrirez que dans la plupart des cas, nos tarifs sont nettement inférieurs à ceux des autres assureurs. Pas convaincu? Appelez-nous. Nos tarifs comprennent les frais d'adhésion, les frais de service et les taxes locales.



L'assureur

L'assurance est fournie par CNA Hardy qui fait partie de CNA Financial Corp., et est parmi les plus grandes compagnies en matière d'assurances multirisques aux États-Unis. Établie en 1897, elle compte environ 7 000 employés au service d'entreprises et de professionnels aux États-Unis, au Canada, en Europe et en Asie.

Disponibilité

Les polices d'assurance sont émises dans chaque pays où elles sont demandées. Bien que la couverture soit soumise à la juridiction mondiale, elle n'est pas disponible pour les professionnels et les centres de plongée opérant aux États-Unis, dans les territoires américains et au Canada. Veuillez visiter le site web de DiveAssure pour vérifier la disponibilité dans votre pays.

Juridiction

Le monde entier, excluant les États-Unis, le Canada et les territoires américains.

A propos de DiveAssure

L'association de DiveAssure a été créée en 1999 dans le but d'offrir aux plongeurs sous-marins tout ce dont ils pourraient avoir besoin en termes d'assurance plongée et d'assistance médicale. Depuis, les formules ont été ajoutées, d'autres ont été affinées, grâce aux commentaires de nos clients, nous apprenant quels étaient leurs besoins. Nous offrons, à présent, aux plongeurs différents niveaux de garanties variées et exceptionnelles couvrant tous leurs besoins. Depuis plus de 17 ans, DiveAssure offre les meilleures couvertures d'assurance pour les accidents de plongée et voyage disponible sur le marché. La couverture "responsabilité civile" de DiveAssure a été très attendue par le marché de la plongée.

Qui est admissible à la couverture?

La couverture est fournie, aux membres de DiveAssure, par CNA Hardy et est disponible pour:

- Centres de plongée autonomes, situés dans des villages de vacances ou sur un bateau Liveaboard
- Professionnels de la plongée à tous les niveaux - travaillant comme salariés dans un centre de plongée ou des indépendants
- La plongée et l'enseignement doivent être effectués en pleine conformité avec l'un des organismes de certification approuvés figurant sur le site de DiveAssure.

Les partenaires de DiveAssure profitez encore davantage...

Les partenaires commerciaux de DiveAssure bénéficient d'une réduction supplémentaire aux taux déjà très attractifs. Les partenaires de DiveAssure gagnent des commissions en offrant à leurs clients les couvertures de DiveAssure et continueront à gagner des commissions, au fil des années, ainsi qu'un rabais de 10% -20% sur nos taux déjà compétitifs.

Besoin d'autres produits d'assurance?

DiveAssure peut vous aider! Bien que nous fournissions principalement des couvertures d'accident-plongée, et voyage à nos membres, nous pouvons de vous adresser à nos collègues de confiance pour tous vos autres besoins d'assurance tels que: assurance immobilier, Prévoyance, etc.



Besoin d'assistance ou de renseignement supplémentaire?

Cliquez [ici](#) pour lire la description détaillée de la couverture. Visitez le site Web de DiveAssure, écrivez-nous à liability@diveassure.com ou appelez-nous au + 1-866-898-0921 EST

Questions Fréquemment Posées

Couvrez-vous les centres de plongée et les instructeurs qui enseignent sous n'importe quelle agence de certification? Tous les centres de plongée et les professionnels de la plongée peuvent être couverts tant qu'ils enseignent sous l'une des agences de certification approuvées par DiveAssure. La liste des agences de certification agréées sont trouvée [ici](#).

La police d'assurance de DiveAssure est-elle une police garantie déclenchée en base «Réclamation» ou en base «Fait Dommageable»? La police d'assurance de DiveAssure est en base «Fait Dommageable». Cela signifie que le contrat couvre les dommages donnant lieu à une réclamation quelle qu'en soit la date, lorsque le fait dommageable s'est produit entre la date d'effet et la date de résiliation de la garantie, même si vous n'êtes plus couvert ou vous ne travaillez plus en tant que professionnel de la plongée.

Quel est l'avantage de police d'assurance responsabilité civile en base «Fait Dommageable» par rapport à une police d'assurance en base «Réclamation»? Lorsque vous cesserez d'enseigner, ou si vous fermez votre entreprise, vous n'aurez pas à vous inquiéter de l'achat d'une couverture complémentaire. Selon la modalité «Fait Dommageable» l'assureur prendra à sa charge les réclamations résultant de l'activité déclarée et exercée pendant la période de garantie. Même après l'arrêt de votre activité. Cela peut représenter des économies très significatives.

Que se passe-t-il si je change ma couverture actuelle en base «Réclamation» à votre couverture responsabilité civile en base «Fait Dommageable»? La police d'assurance de DiveAssure vous comble la lacune de la protection de votre couverture (qui ne vous couvre que si la réclamation est déposée pendant que votre couverture est en vigueur) de sorte que vous serez couvert également pour les incidents passés.

Quand ma couverture débutera? Votre couverture et adhésion entreront en vigueur à la date indiquée, tant que «date de début», sur votre certificat et seront valides pendant 365 jours. Vous pouvez choisir que votre date de début sera immédiate, lors du paiement, ou une date ultérieure dans les 90 jours à compter de la date d'inscription.

La couverture Responsabilité civile de DiveAssure, est-il disponible uniquement aux membres de DiveAssure? DiveAssure est une association et à ce titre, offre à ses membres un éventail de prestations incluant des couvertures d'assurance accidents-plongée, voyage-plongée et une protection responsabilité civile pour les centres de plongée, les bateaux Liveaboard et les professionnels de la plongée. Cliquez [ici](#) pour voir tous les autres avantages de l'adhésion. LES FRAIS D'ADHÉSION SONT INCLUS dans nos tarifs.

Est-ce que vous facturez en plus des assurés supplémentaires? Non, il n'y a pas de frais supplémentaires tant qu'ils font partie de votre entreprise.

Y a-t-il des frais supplémentaires pour les limites plus élevées? La couverture offerte per CNA Hardy, aux membres de DiveAssure, a les limites les plus élevées de l'industrie: € 20 000 000 par sinistre et € 40 000 000 au total. Il n'y a donc pas besoin d'acheter une couverture supplémentaire.

Puis-je annuler mon abonnement annuel et recevoir un remboursement? Le forfait d'adhésion annuel n'est pas remboursable.

La plongée au Nitrox et la plongée technique sont-elles couvertes? Oui, elles sont couvertes sans frais supplémentaires.

Suis-je couvert pour mes activités de plongée professionnelle / travaux-sous-marins? La plongée commerciale / travaux-sous-marins ne sont pas couverts.

La couverture de DiveAssure me couvre-t-il pendant une plongée d'introduction? Oui. telles plongées sont inclus.

Comment puis-je télécharger mon certificat d'assurance? Connectez à votre compte DiveAssure à tout moment et télécharger votre certificat. Votre certificat vous a également été envoyé par courriel au moment de l'inscription.

Dois-je informer DiveAssure si un de mes collaborateurs quitte mon centre de plongée? Non. L'adhésion et la couverture sont individuelles, ce qui signifie que chaque personne est couverte séparément de votre centre de plongée et il / elle sera couvert jusqu'à la date d'expiration d'origine. Cela n'affectera pas votre propre couverture.

Est que un instructeur salarié travaillant une partie de l'année dans un centre de plongée est couvert même s'il travaille comme free-lance à temps partiel dans un autre pays? La couverture de responsabilité civile fournie aux membres de DiveAssure est INDIVIDUELLE. Un certificat, valable pour un an dans le monde entier à l'exclusion des États-Unis et du Canada, sera délivré à chaque membre en son nom. La police d'assurance est personnelle ce qui est l'un des principaux avantages de notre couverture. L'assuré est couvert chaque fois qu'il est exposé à une réclamation dans le monde entier - même en plongée privée.

J'exploite un bateau "Liveaboard" dont je suis le propriétaire, dans les Caraïbes, et j'ai l'assuré pour la responsabilité civile. Dois-je également acheter la couverture de responsabilité civile de DiveAssure? Oui, votre «centre de plongée flottant», n'est pas couvert par l'assurance maritime du bateau. Notre police d'assurance vous couvrira pour les réclamations potentielles contre vous et / ou votre équipe de plongée à la suite d'accidents de plongée résultant d'une mauvaise supervision, instruction ou organisation de l'activité, ainsi que la maintenance de l'équipement de plongée de votre clients. Notre couverture complètera la couverture responsabilité civile principale du bateau.

J'ai un centre de plongée et un bateau "Liveaboard" et la même équipe qui travaille dans les deux. Puis-je être couvert? Nous vous délivreront un certificat nommera le centre de plongée et le liveaboard, ainsi que des certificats individuels pour chacun de vos professionnels de la plongée.

Quelles sont les options d'adhésion et couverture de responsabilité civile pour les professionnels de la plongée? Les professionnels de la plongée peuvent devenir membres de DiveAssure et acheter une couverture de responsabilité professionnelle, ainsi qu'une assurance accident de plongée et plongée-voyage. De plus, de nombreux autres services et rabais hors assurance sont offerts aux membres et nouveaux avantages sont ajoutés régulièrement.

Qui peut devenir membre et souscrire une assurance responsabilité? L'adhésion a DiveAssure et la couverture de responsabilité civile sont disponibles dans de nombreux pays. Veuillez utiliser notre système de devis et d'inscription, en ligne, pour voir si votre pays est inclus dans la liste des pays approuvés. Si votre pays n'est pas affiché, veuillez nous contacter pour plus d'informations.

Pourquoi mon pays n'est-il pas inclus? La couverture responsabilité civile de DiveAssure est disponible aux membres dans de nombreux pays, grâce à une compagnie d'assurance agréée locale et un courtier d'assurance agréé et elle est en conformité avec les taxes locaux. Bien que cela implique des dépenses et du temps, vous êtes couvert par une police d'assurance conforme et légale.

Pourquoi mon agence de certification n'est-elle pas affichée dans la liste? Certaines agences de certification n'ont pas été approuvées pour la couverture.

Combien de temps faut-il pour obtenir un devis et s'enregistrer? Dans la plupart des pays, les professionnels de la plongée et les centres de plongée peuvent s'inscrire en ligne et terminer le processus en quelques minutes. La couverture débute immédiatement après le paiement et les certificats vous seront envoyés immédiatement en ligne. Dans certains pays, nous demandons des informations supplémentaires auprès des Centres de Plongée, avant qu'un devis puisse être fourni.

Où suis-je couvert lorsque j'enseigne ou supervise? La couverture responsabilité civile de DiveAssure offre une couverture mondiale, sauf pour les activités réalisées aux États-Unis, dans les territoires américains et au Canada.

Serai-je couvert lors de l'enseignement de la plongée en recycleur, ou de la plongée technique? Oui, vous serez couvert tant que vous suivez les directives de votre organisme de certification agréé.

J'ai besoin d'une approbation, demandée par certain agences de voyage, pour mon centre de plongée, puis-je en obtenir un? Oui. Les approbations sont délivrées sans frais.

Qui peut être figuré dans le document d'approbation? Les assurés apparaissent sur le document d'approbation peuvent être inscrites gratuitement sur votre police responsabilité des tiers.

Offrez-vous une couverture de responsabilité civile à court terme? Non. la couverture RC est une couverture annuelle.

Mon centre de plongée a pris feu et la propriété et l'équipement ont été endommagés. Est-ce cela est couvert par ma couverture responsabilité civile de DiveAssure? Votre police de responsabilité civile ne couvre que votre responsabilité légale. Un scénario comme celui-ci devrait être couvert par votre assurance de biens. L'assurance responsabilité couvrira les réclamations faites par des tiers contre vous. Cependant, si un incendie a commencé dans votre centre de plongée et endommagé une entreprise voisine et si l'incendie est sous votre responsabilité, la police couvrira les dommages réclamés par vos voisins.

Je possède un centre de plongée. La police me couvre-t-elle également les non-salariés travaillant pour mon centre de plongée? Oui, tant qu'ils sont employées par votre centre de plongée, et exercent une activité pour le centre de plongée qui est couverte par la police d'assurance.

Qui dois-je informer si je suis au courant d'un incident pouvant entraîner une réclamation de responsabilité civile? Si vous avez reçu une réclamation écrite ou verbale ou si vous êtes au courant d'un incident pouvant entraîner une réclamation, veuillez remplir l'AVIS DE RÉCLAMATION, disponible sur le site Web de DiveAssure, et le transmettre immédiatement, ainsi que les documents scannés qui peuvent appuyer la demande, à la compagnie d'assurance par les courtiers: Wahler & Co.

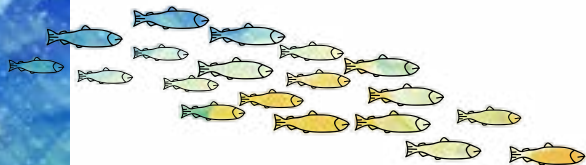
Dois-je lister tous les professionnels de la plongée de mon centre? seuls les professionnels listés seront couverts par votre couverture responsabilité professionnelle de DiveAssure. Votre centre de plongée sera couvert quel que soit le nombre de professionnels listés.

Ai-je besoin de recevoir une nouvelle police d'assurance? Nous délivrons des certificats aux centres de plongée et aux professionnels de la plongée autorisés par les assureurs, il n'est donc pas nécessaire d'apposer un cachet un plus.

Est-ce que ma couverture inclut la responsabilité patronale? Non, les couvertures de responsabilité civile couvrent uniquement les «tiers». Vos propres biens, vous-même et vos employés ne sont pas considérés comme des «tiers».

Quand dois-je renouveler ma police d'assurance responsabilité civile?

Il est préférable de renouveler votre police d'assurance avant l'expiration de votre police d'assurance actuelle. Cela garantira que votre couverture continuera et que vous ne serez pas exposé. Lors du renouvellement, vous serez en mesure de sélectionner la date de début de la nouvelle police, donc pas de période de chevauchement des couvertures.



Les prestations d'assurance sont fournies par CNA Hardy et sont disponibles exclusivement aux membres de l'Association DiveAssure. La couverture est disponible aux professionnels de la plongée affiliés à toutes les agences de certification agréées.

Cette brochure comprend une brève information sur la couverture. Pour plus de détails, veuillez lire la police d'assurance complète. En cas de divergence entre la police et la présente brochure, le langage de la politique, y compris toutes les conditions et limitations, régira.